

## TABLE DES MATIÈRES (\*)

	PAGES
REMERCIEMENTS . . . . .	XIII

### INTRODUCTION

**Mondialisation, droits des peuples  
et État de droit**

PAR

Daniel MOCKLE

### PARTIE I

#### Enjeux et mise en contexte

#### CHAPITRE PREMIER

#### MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT

PAR

Daniel MOCKLE

1 INTRODUCTION . . . . .	27
2 LA MONDIALISATION DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	33
2.1 <i>L'expansion d'un modèle hégémonique</i> . . . . .	33
2.2 <i>L'universalisation du principe et la prééminence du constitutionnalisme</i> . . . . .	46
3. LA RECONFIGURATION DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	56
3.1 <i>Le dédoublement de la limitation de l'État par le droit</i> . . . . .	58
3.2 <i>Les nouveaux espaces normatifs</i> . . . . .	63
3.3 <i>La recherche de nouvelles formes de légitimité</i> . . . . .	70
4. CONCLUSION . . . . .	76

---

(\*) Pour des fins d'harmonisation, le nombre de niveaux des tables des matières a été limité à trois. Les textes d'Hélène Piquet et de Laurent Gaba comptent, réciproquement, cinq et six niveaux.

	PAGES
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>LA MONDIALISATION, L'ÉTHIQUE ET LE DROIT</b>	
PAR	
Jacques-Yvan MORIN	
<b>1 INTRODUCTION.</b>	<b>81</b>
<b>2 EXISTE-T-IL UNE ÉTHIQUE UNIVERSELLE DU BIEN COMMUN ?</b>	<b>88</b>
<b>2.1 <i>L'idée de bien commun dans le cadre des États</i></b>	<b>89</b>
<b>2.1.1 Liberté individuelle et bien commun aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles</b>	<b>90</b>
<b>2.1.2 Ultralibéralisme et <i>common good</i> aux États-Unis</b>	<b>94</b>
<b>2.2 <i>L'éthique du bien commun est-elle transposable dans les rapports internationaux ?</i></b>	<b>98</b>
<b>2.2.1 Les logiques de la mondialisation</b>	<b>99</b>
<b>2.2.2 Le bien commun mondial</b>	<b>100</b>
<b>3 NORMES ET INSTITUTIONS DU BIEN COMMUN MONDIAL</b>	<b>106</b>
<b>3.1 <i>Le droit au développement, les normes sociales et environnementales</i></b>	<b>109</b>
<b>3.1.1 Le droit au développement</b>	<b>111</b>
<b>3.1.2 Les normes sociales et environnementales</b>	<b>113</b>
<b>3.2 <i>L'État de droit et la mondialisation : un paradoxe</i></b>	<b>121</b>
<b>3.2.1 L'État de droit remis en cause par la mondialisation ultralibérale</b>	<b>123</b>
<b>3.2.2 L'État de droit essentiel à une mondialisation de type libéral</b>	<b>124</b>
<b>4 CONCLUSION</b>	<b>133</b>

**PARTIE II****La mondialisation de l'État de droit****CHAPITRE PREMIER****MONDIALISATION, ÉTAT DE DROIT  
ET CONSTRUCTION EUROPÉENNE**

PAR

Christine BERTRAND

<b>1 INTRODUCTION.</b>	<b>141</b>
<b>2 LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE OU LA RECHERCHE D'UNE CONCILIATION ENTRE MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT</b>	<b>146</b>
<b>2.1 <i>La construction européenne constitue une illustration de la mondialisation du droit</i></b>	<b>147</b>

	PAGES
<i>2.2 La construction européenne constitue une illustration de la diffusion de la notion d'État de droit . . . . .</i>	<i>150</i>
<b>3 LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : UNE MONDIALISATION DU DROIT QUI NE SE FAIT PAS AU BÉNÉFICE EXCLUSIF DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .</b>	<b>153</b>
<i>3.1 Les limites à l'amélioration de la protection des droits et libertés. . . . .</i>	<i>153</i>
<i>3.2 La permanence d'une logique d'économie de marché dans l'Europe communautaire . . . . .</i>	<i>156</i>
<b>4 CONCLUSION . . . . .</b>	<b>159</b>

## CHAPITRE II

## ÉTAT DE DROIT ET TRADITION JURIDIQUE CHINOISE

PAR

Hélène PIQUET

<b>1 INTRODUCTION. . . . .</b>	<b>161</b>
<b>2 LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DU DÉBAT SUR LA PLACE DU DROIT . . . . .</b>	<b>163</b>
<i>2.1 La tradition juridique chinoise de l'ère impériale . . . . .</i>	<i>163</i>
<i>2.1.1 Aux sources du droit chinois . . . . .</i>	<i>163</i>
<i>2.1.2 Les rapports entre État et société dans la Chine impériale . . . . .</i>	<i>269</i>
<i>2.2 La tradition juridique chinoise en transition depuis 1911 . . . . .</i>	<i>170</i>
<i>2.2.1 La réception incomplète du droit occidental en Chine Républiqueaine . . . . .</i>	<i>171</i>
<i>2.2.2 La place changeante du droit dans la Chine maoïste et post-maoïste . . . . .</i>	<i>173</i>
<b>3 L'ÉTAT DE DROIT DANS LA CHINE DES RÉFORMES . . . . .</b>	<b>176</b>
<i>3.1 Le contenu du concept dans la Chine post-maoïste . . . . .</i>	<i>176</i>
<i>3.1.1 Le cadre conceptuel du débat : les quatre principes fondamentaux et l'étape primaire du socialisme . . . . .</i>	<i>176</i>
<i>3.1.2 De <i>fazhi</i> à État de droit socialiste . . . . .</i>	<i>179</i>
<i>3.2 La « longue marche » du gouvernement par la loi à l'édification d'un État de droit socialiste . . . . .</i>	<i>189</i>
<i>3.2.1 Les obstacles d'ordre culturel et systémique . . . . .</i>	<i>189</i>
<i>3.2.2 L'impact de la mondialisation sur la Chine . . . . .</i>	<i>193</i>
<b>4 CONCLUSION . . . . .</b>	<b>194</b>

	PAGES
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE</b>	
PAR	
Laurent GABA	
<b>1 INTRODUCTION.</b>	<b>200</b>
<b>2 L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE : LES OBSTACLES À LEUR IMPLANTATION EN AFRIQUE TROPICALE</b>	<b>202</b>
<b>2.1 <i>L'État de droit en perspective</i></b>	<b>203</b>
<b>2.1.1 La dimension historique</b>	<b>203</b>
<b>2.1.2 La conception actuelle de l'État de droit</b>	<b>206</b>
<b>2.1.3 Le système autoritaire: l'État de police, la dictature, le totalitarisme</b>	<b>211</b>
<b>2.2 <i>Les obstacles à l'implantation de l'État de droit et de la démocratie en Afrique tropicale</i></b>	<b>213</b>
<b>2.2.1 Les obstacles exogènes : le marxisme, les théories libérales de la modernisation, leur impact sur les régimes africains et les soutiens aux despotes tropicaux</b>	<b>214</b>
<b>2.2.2 Les obstacles endogènes et les pièges à éviter</b>	<b>224</b>
<b>2.2.3 Les effets pervers de la conception et de la structure du pouvoir en Afrique tropicale</b>	<b>237</b>
<b>3 L'AFRIQUE PEUT-ELLE ACCÉDER À LA DÉMOCRATIE ET À L'ÉTAT DE DROIT ?</b>	<b>244</b>
<b>3.1 <i>Au plan continental : la Charte Africaine et la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i></b>	<b>246</b>
<b>3.1.1 La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</b>	<b>247</b>
<b>3.1.2 La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</b>	<b>253</b>
<b>3.2 <i>Au niveau des États : les nouvelles Constitutions</i></b>	<b>254</b>
<b>3.2.1 Le contenu de ces Constitutions</b>	<b>254</b>
<b>3.2.2 La portée de ces Constitutions et la nécessité de la formation</b>	<b>255</b>
<b>3.3 <i>Au plan international</i></b>	<b>257</b>
<b>3.3.1 La déclaration et le programme d'action de Vienne : perspectives d'une coopération internationale accrue en matière des droits de l'homme</b>	<b>258</b>
<b>3.3.2 De la mobilisation objective de l'opinion internationale</b>	<b>260</b>
<b>4 CONCLUSION</b>	<b>265</b>

**L'impact des dimensions supranationales  
et des nouveaux espaces normatifs**

**CHAPITRE PREMIER**

**MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE  
ET INTERNATIONALISATION DU DROIT DES AFFAIRES :  
UNE ABDICATION DE L'ÉTAT DE DROIT?**

PAR

**Jean-François RIFFARD**

<b>1 INTRODUCTION.</b>	<b>275</b>
<b>2 L'ÉMERGENCE D'UN DROIT INTERNATIONAL DU COMMERCE</b>	<b>280</b>
<b>2.1 Les instruments de l'unification par voie étatique.</b>	<b>281</b>
<b>2.2 Les limites à l'unification par voie étatique</b>	<b>282</b>
<b>3 L'EXISTENCE D'UN DROIT ANATIONAL</b>	<b>283</b>
<b>3.1 Bref aperçu du contenu de la lex mercatoria</b>	<b>284</b>
<b>3.2 La lex mercatoria symbole de l'abdication de l'État de Droit?</b>	<b>287</b>
<b>4 CONCLUSION</b>	<b>289</b>

**CHAPITRE II**

**ÉTAT DE DROIT ET MODES PRIVÉS  
DE GESTION DES DIFFÉRENDS**

PAR

**Louise LALONDE**

<b>1 INTRODUCTION.</b>	<b>291</b>
<b>2 MODES COMMUNICATIONNELS ET MODES DE RÉGULATION</b>	<b>296</b>
<b>2.1 Caractéristiques communicationnelles des modes de PRD</b>	<b>297</b>
<b>2.2 Spécificité régulatrice des modes de PRD</b>	<b>304</b>
<b>3 MONDIALISATION, ÉTAT DE DROIT ET MODES DE PRD</b>	<b>308</b>
<b>3.1 Vecteurs de la mondialisation et oppositions à la mondialisation</b>	<b>309</b>
<b>3.2 Vecteurs de l'État de droit et oppositions à l'État de droit</b>	<b>314</b>
<b>4 CONCLUSION</b>	<b>318</b>

## CHAPITRE III

**LES EXIGENCES DE L'ÉTAT DE DROIT  
DANS LE CONCEPT DE PATRIMOINE COMMUN  
DE L'HUMANITÉ : RÉFLEXION  
AUTOUR DE LA MISE EN REPRÉSENTATION  
DE LA LÉGITIMITÉ AU PLAN INTERNATIONAL**

PAR

Sylvie PAQUEROT

	PAGES
<b>1 INTRODUCTION.</b>	322
<b>2 UNE CONCEPTION SOLIDARISTE DU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ</b>	323
2.1 <i>Une représentation fondée sur l'égalité</i>	327
2.2 <i>Une forte institutionnalisation pour l'égalité</i>	329
2.3 <i>Des contrôles et des recours</i>	331
<b>3 LA LIBERTÉ D'ACCÈS COMME PRINCIPE DE GESTION DES RESSOURCES COMMUNES</b>	333
3.1 <i>Représentation légitime, représentation « efficace »</i>	336
3.2 <i>Une institutionnalisation garante de la liberté</i>	340
3.3 <i>Des institutions vouées à assurer le bon fonctionnement du marché</i>	342
<b>4 CONCLUSION: DEUX CONCEPTIONS DU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ, DEUX CONCEPTIONS DE L'ÉTAT DE DROIT .</b>	346

## CHAPITRE IV

**REFUS DE LA MONDIALISATION  
ET REMISE EN QUESTION DE L'ÉTAT DE DROIT :  
L'EXEMPLE FRANÇAIS D'UNE DÉMOCRATIE  
EN VASE CLOS**

PAR

Robert PONCEYRI

	PAGES
<b>1 INTRODUCTION.</b>	352
<b>2 UNE VIE POLITIQUE MANQUANT DE PERSPECTIVE INTERNATIONALE : L'EXEMPLE ÉCLAIRANT DES CAMPAGNES PRÉSIDENTIELLES</b>	352
2.1 <i>Le Chef de l'État, homme-clé des relations internationales</i>	353
2.2 <i>La difficulté du corpus à analyser</i>	354
2.3 <i>La faiblesse quantitative des interventions consacrées à la politique extérieure révélatrice des préoccupations supposées de l'électorat</i>	356
2.3.1 Des « professions de foi » succinctes	356
2.3.2 Une place très limitée dans les débats télévisés	358

	PAGES
<i>2.4 L'indigence et les retournements du débat de politique étrangère . . . . .</i>	<i>360</i>
<b>3 LA PRÉVENTION DE L'ÉLECTORAT FRANÇAIS VIS-À-VIS DES RELATIONS INTERNATIONALES ATTESTÉE PAR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES . . . . .</b>	<b>364</b>
<i>3.1 Un abstentionnisme record témoin d'une indifférence marquée . . . . .</i>	<i>364</i>
<i>3.2 La progression révélatrice des votes anti-européens . . . . .</i>	<i>366</i>
<i>3.3 Les référendums de 1972 et de 1992 . . . . .</i>	<i>370</i>
<i>3.4 Un euroscepticisme en voie de généralisation . . . . .</i>	<i>371</i>
<b>4 UNE STRUCTURATION PARTISANE INADAPTÉE À LA SCÈNE MONDIALE RÉVÉLÉE PAR LA RÉPARTITION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS FRANÇAIS . . . . .</b>	<b>372</b>
<i>4.1 L'atomisation extrême de la représentation française . . . . .</i>	<i>373</i>
<i>4.2 Une marginalisation entretenant l'hostilité à l'Europe. . . . .</i>	<i>377</i>
<b>5 CONCLUSION . . . . .</b>	<b>378</b>

## PARTIE IV

### Allocutions de clôture

#### CHAPITRE PREMIER

#### RAPPORT DE SYNTHÈSE : MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT : QUELQUES RÉFLEXIONS

PAR

Dominique TURPIN

<b>1 INTRODUCTION. . . . .</b>	<b>383</b>
<b>2 CHRONIQUE D'UNE DÉFAITE ANNONCÉE : LA MONDIALISATION CONTRE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .</b>	<b>384</b>
<i>2.1 Le bon (<i>l'État de droit</i>) . . . . .</i>	<i>385</i>
<i>2.2 La brute (<i>la mondialisation</i>) . . . . .</i>	<i>386</i>
<i>2.3 Le juriste . . . . .</i>	<i>388</i>
<b>3 PLAIDOYER POUR UNE CONCILIATION ESPÉRÉE : LA MONDIALISATION DE ET PAR L'ÉTAT DE DROIT . . . . .</b>	<b>391</b>
<i>3.1 Mondialisation, universalisme des droits de l'homme et souveraineté des États . . . . .</i>	<i>391</i>
<i>3.2 Mondialisation, États-nations et dimensions identitaires . . . . .</i>	<i>394</i>
<i>3.3 Mondialisation, État de droit et nouvelles régulations . . . . .</i>	<i>396</i>

## CHAPITRE II

CONFÉRENCE DE CLÔTURE :  
LA DIFFICILE INSERTION DE L'ÉTAT DE DROIT  
DANS LE PARADIGME DE LA MONDIALISATION

PAR

François CRÉPEAU

1 INTRODUCTION . . . . .	399
2 LA GESTION DÉMOCRATIQUE DE L'ORDRE SOCIAL RÉSULTE DE L'INTERACTION D'ORDRES JURIDIQUES CONCURRENTS . . . . .	401
3 LE SYSTÈME JURIDIQUE DOIT ÊTRE UNE MISE EN REPRÉSENTATION DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE . . . . .	404
4 L'ÉTAT DÉMOCRATIQUE CONTEMPORAIN EST MIS EN CAUSE PAR L'HORIZONTALISATION DU DROIT ET DES DROITS . . . . .	407
5 CONCLUSION . . . . .	410